



RD4U-Board(2024)36-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES  
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
CONTRE L'UKRAINE**

**FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES**

**Catégorie de Demandes A3.3  
Perte de logement ou de résidence**

La Haye

[www.RD4U.claims](http://www.RD4U.claims)

## FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

### Catégorie de Demande A3.3. Perte de logement ou de résidence

*Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine lors de sa 4e réunion le 6 septembre 2024.*

*Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 6 novembre 2024.*

*Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.*

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de Demandes **A3.3 – Perte de logement ou de résidence**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question, une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de soumettre, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, ce Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie A3.3, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
  - 3.1. Les Demandes de la catégorie A3.3 peuvent être soumises par ou au nom des personnes qui ont perdu leur logement ou leur résidence sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, le 24 février 2022 ou à partir de cette date, en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
  - 3.2. Aux fins de cette catégorie, « logement ou résidence » désigne un lieu qui a servi de domicile au Demandeur.
  - 3.3. Les Demandes de la catégorie A3.3 concernent la perte du logement ou du lieu de résidence, y compris la perte des effets personnels ordinaires qui y sont associés, et les dépenses encourues pour trouver un nouveau logement ou une nouvelle résidence, y compris les frais de relocalisation.
  - 3.4. Les Demandes relatives à des biens personnels d'une valeur ou d'une rareté exceptionnelle peuvent être soumises dans la catégorie A3.7 – Autres pertes économiques. Les Demandes pour les dommages ou la destruction de biens immobiliers résidentiels doivent être soumis par les propriétaires de ces biens dans la catégorie A3.1 – Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels.

4. L' «**Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A3.3**» contenu dans le présent Formulaire de Demande doit être reproduit mot pour mot sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

\* \* \*

*Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A3.3*

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie A3.3 – Perte de logement ou de résidence**.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû. L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse [www.RD4U.claims](http://www.RD4U.claims) ou [www.RD4U.coe.int](http://www.RD4U.coe.int) et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes, le Formulaire de Demande et les Règles : Catégorie de réclamation A3.3 – Perte de logement ou de résidence, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demande. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission par des personnes physiques de Demandes pour la perte de logement ou de résidence survenue le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine – **catégorie de Demandes A3.3**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (5) La catégorie A3.3 concerne les Demandes liées à la perte du logement ou du lieu de résidence, y compris la perte des effets personnels ordinaires qui y sont associés, et les dépenses encourues pour trouver un nouveau logement ou une nouvelle résidence, y compris les frais de relocalisation.
- (6) Les Demandes relatives à des biens personnels d'une valeur ou d'une rareté exceptionnelle peuvent être soumises dans la catégorie A3.7 – Autres pertes économiques. Les Demandes pour des dommages ou la destruction de biens

immobiliers résidentiels doivent être soumis par ou au nom des propriétaires dans la catégorie A3.1 – Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels.

- (7) Votre Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia* à l'adresse [www.diia.gov.ua/services/RD4U](http://www.diia.gov.ua/services/RD4U). Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.
- (8) Vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de votre Demande, notamment des informations concernant l'identité du Demandeur, des Preuves concernant le logement ou la résidence en question, une description de l'événement ayant entraîné la perte du logement ou de la résidence, et des informations sur le montant estimé de la Demande. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes.
- (9) Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires et télécharger des fichiers contenant des Preuves à l'appui de votre Demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (10) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pouvez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur. Toutefois, il est conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.
- (11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.
- (12) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données à caractère personnel au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données à caractère personnel conformément aux Principes sur la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (13) Les Demandes soumises par des ressortissants russes ne sont pas admissibles à être inscrites au Registre. Toutefois, les Demandes des ressortissants russes peuvent être inscrites au Registre si ceux-ci peuvent établir qu'ils possèdent également une autre nationalité.
- (14) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'elles représentent fidèlement votre identité en tant que Demandeur, votre nationalité, votre droit de soumettre une Demande et le contenu de la Demande. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fautive peut avoir pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

\* \* \*

<b>Questions préliminaires</b>
1. Langue de soumission de la demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
<b>I. Identification du Demandeur</b>
3. Nom et prénom
4. Genre
5. Date de naissance
6. Nationalité
7. Document d'identité/numéro de passeport
8. Numéro d'identification fiscale ukrainien
9. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
10. Adresse officielle du Demandeur
11. Adresse effective du Demandeur
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse électronique
14. Sous-groupe de Demandeurs ( <i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i> )
15. Le Demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
16. Le Demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
17. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
18. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Centre de prestation de services administratifs en Ukraine, les informations requises par l'article 7 des Règles relatives à la représentation
<b>II. Identification du logement ou de la résidence perdus</b>
19. Type de logement ou de résidence (appartement/maison/autre)
20. Adresse du logement ou de la résidence
21. Coordonnées géographiques du logement ou de la résidence
22. Surface
23. Nombre de pièces
24. Étage du logement ou de la résidence (pour les appartements)
25. Nombre de personnes résidentes
26. Informations sur le bâtiment/la structure
<b>III. Statut de résident</b>
27. Base juridique de la résidence du Demandeur (i.e. titre de propriété, contrat de location ou autre)
28. Le Demandeur est-il/était-il inscrit au logement ou à la résidence perdue
29. Date de prise de possession du logement ou résidence
30. Informations sur les co-résidents (identité, relation avec les co-résidents, etc.)
31. Preuve de résidence
32. Informations sur le titre de propriété provenant du Registre national des droits immobiliers en Ukraine (le cas échéant)
<b>IV. Événement(s) ayant entraîné la perte du logement ou de la résidence</b>
33. Type d'événement(s)
34. Date du (des) événement(s)
35. Description du (des) événement(s)
36. Preuve de la perte du logement ou de la résidence
<b>V. Résidence après déménagement</b>

37. Adresse de la nouvelle résidence après le déménagement, si différente de l'adresse actuelle
38. Coordonnées géographiques du nouveau logement ou de la nouvelle résidence
<b>VI. Montant de la Demande</b>
39. Montant estimé de la Demande
40. Énumération détaillée du montant estimé de la Demande
41. Montant et justificatifs des frais de relocalisation (le cas échéant)
42. Montant et justificatifs des dépenses pour le nouveau logement ou la nouvelle résidence (le cas échéant)
43. Montant de l'indemnisation évaluée par les autorités ukrainiennes pour la perte de logement
44. Montant des indemnités reçues des autorités ukrainiennes pour la perte du logement
<b>VII. Autres procédures judiciaires</b>
45. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
<b>VIII. Preuves supplémentaires</b>
46. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
47. Preuves supplémentaires concernant le statut de résident
48. Preuves supplémentaires concernant le(s) événement(s) ayant entraîné la perte du logement ou de la résidence
49. Preuves supplémentaires concernant la perte du logement ou de la résidence
50. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande
<b>IX. Vérification et soumission</b>
51. Vérification et confirmation des données
52. Vérification de l'identité avant la soumission
53. Accord de transmission de données à caractère personnel
54. Soumission de la Demande

\* \* \*